

LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES OUTRE-MER

AVIS DU CESE - OCTOBRE 2022



411

MILLIONS D'EUROS D'AIDE

accordée par le gouvernement pour accélérer les investissements du syndicat des eaux de Mayotte

En France, la loi du 30/12/2006 dispose « le droit à chacun d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, pour son alimentation et son hygiène ». Cette disposition n'est pas appliquée partout dans les Outre-mer.

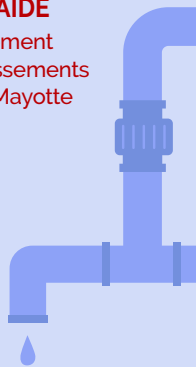
1/4

DE LA POPULATION DE GUADELOUPE

n'a pas accès tous les jours à l'eau, du fait des nombreuses coupures.



Le manque d'investissement, la vétusté des infrastructures, les problèmes de gouvernance, la tarification, les coupures d'eau génèrent autant d'inégalités, de problématiques de développement économique et social et un très fort mécontentement des usagers dans les Outre-mer.



Comment améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer ?



Au croisement de politiques publiques nationales et locales, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de santé, l'eau, comme bien commun, exige des réponses urgentes, pérennes et territorialisées. Pour respecter ce droit fondamental, il faut donner à tous un accès urgent à une eau de qualité dans tous les territoires de la République, particulièrement les Outre-mer.

LES RAPPORTEURES :

Michèle Chay

michele.chay@lecese.fr
01 44 43 64 12

Représentant la CGT au CESE, Michèle Chay est Vice-présidente de la Commission Travail et emploi, elle siège à la Délégation aux Outre-mer et aux Commissions temporaires « Participation démocratique » et « Cannabis ».

Sarah Mouhoussoune

sarah.mouhoussoune@lecese.fr
01 44 43 64 42

Greffière à Mamoudzou, Sarah Mouhoussoune représente Mayotte au CESE. Elle siège à la Délégation aux Outre-mer et au sein de la Commission Affaires sociales et santé et à la Commission temporaire "Cannabis".



LES PRECONISATIONS DU CESE POUR AMELIORER LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES OUTRE-MER

Les 23 préconisations interviennent autour d'un enjeu : rendre effectif et égal pour tous et toutes le droit d'accès à l'eau. Parmi celles-ci :

- **Engager un plan d'action prioritaire pour l'eau en Guadeloupe, Guyane et à Mayotte avant 3 ans pour supprimer les interruptions de service ou « tours d'eau »** en mobilisant la Région, le Département et les intercommunalités, sous le contrôle de l'État : augmentation des investissements, intensification des recherches de fuites et des contrôles des branchements, création des infrastructures (captages, stations de pompage, de traitement et d'épuration...), recours à l'expertise technique proposée par l'Etat et à la réquisition de l'opérateur si les délais ne sont pas tenus.

- **Mettre à disposition des rampes d'eau dans les quartiers d'habitation informels** afin de permettre un accès à une eau potable de qualité, dont la distribution est contrôlée et sécurisée, pour éviter les trafics et les violences.

- **Mettre en place un « tarif social de l'eau » et distribuer des « chèques eau »** sous condition de ressources, sur la base d'un forfait de 400 litres d'eau par jour, par foyer, soit 150 m³ par an, permettant l'accès à une eau potable de qualité pour tous et toutes.

- **Déposer une proposition de loi conférant un « droit opposable à l'eau potable pour tous et toutes »**. Le CESE appelle ainsi le législateur, l'Etat et les collectivités à se saisir du droit à l'eau afin de réduire les différentes fractures territoriales.

- **Reconnaitre comme maladies professionnelles toutes les affections des femmes exposées au chloredécone lors de leur travail sur les exploitations** (en particulier les cancers du sein, de l'utérus et les pathologies développées lors de la grossesse) et mener une campagne de prévention en direction de l'ensemble de la population, en particulier des femmes.

